

Le vieux Paris universitaire.

Numéro d'inventaire : 1979.26326

Auteur(s) : A. Callet

Type de document : article

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1901 (restituée)

Description : Article découpé dans une revue.

Mesures : hauteur : 246 mm ; largeur : 174 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 6

ill.

Lieux : Paris, Paris

LE VIEUX PARIS UNIVERSITAIRE

Dans les rues montueuses et étroites qui escaladent le flanc nord de la montagne Sainte-Geneviève, *la docte et sainte montagne*, comme on l'appelait au moyen âge, le curieux du vieux Paris remarque un certain nombre de hautes portes à l'aspect solennel et qui jurent avec les vieilles maisons, tristes et banales, sans caractère, auxquelles elles donnent accès.

Ces hautes portes étaient les entrées monumentales des petits collèges que fondèrent aux ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles des prélats et des légistes qui voulaient faire participer de pauvres et intelligents écoliers de leurs provinces aux bienfaits de l'instruction, grâce à laquelle ils pourraient s'élever aux plus hautes charges du royaume.

Ces collèges, agglomérations de bâtiments plus ou moins disparates formés de pièces et de morceaux, au hasard des acquisitions, n'étaient, dans le principe, que des sortes d'hôtelleries, d'hôtels meublés où les *boursiers*, pauvres diables tirés de la glèbe, trouvaient un misérable vivre et un triste couvert. Plus tard, les régents y vinrent donner leurs leçons. Le principal du collège s'engageait à les nourrir et à les loger pendant l'année scolaire.

Vêtu d'une robe noire avec chausses, bonnet carré en tête, le régent professait dans une haute chaire, au fond de la classe, à droite; à gauche, les écoliers étaient rangés, observant la maxime inscrite sur les murs : *Silentium!*

Il y avait deux sortes de collèges : les *collèges réguliers*, comme ceux des *Bernardins* et des *Prémontrés*, peuplés de *novices* soumis à une réglementation monastique, et les *collèges séculiers*, comprenant les *Artiens*, les *Décrististes* et les *Mires* (étudiants ès lettres, ès droit, ès médecine). Ces derniers jouissaient d'un peu plus de liberté que

les autres; mais, sauf la fréquence des exercices religieux, les grandes lignes réglementaires sont presque partout les mêmes.

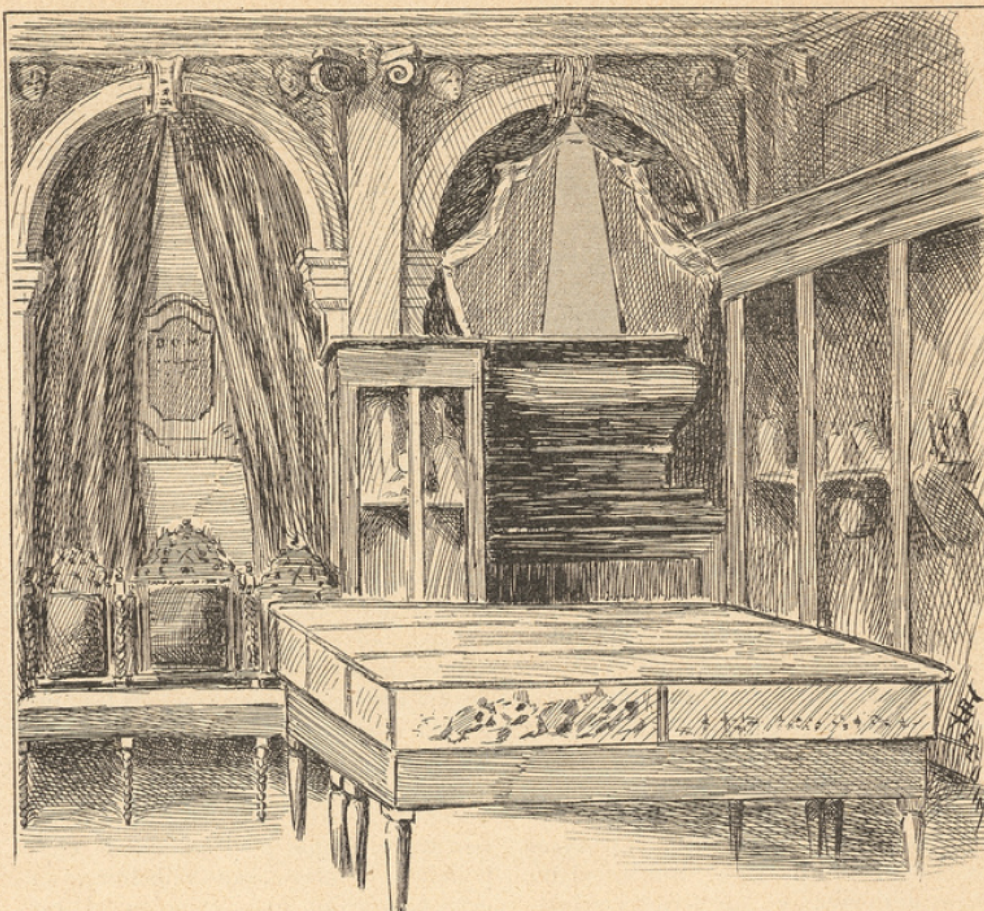
A la tête du collège était le *principal* ou proviseur, assisté d'un *conseil de communauté* de boursiers, dont il prenait avis.

La vie dans ces collèges ressemblait, par beaucoup de côtés, à celle de nos petits séminaires actuels ou des collèges anglais d'Eton et de Cambridge. Les boursiers étaient logés deux par deux dans une chambre, ou plutôt cellule, que leur assignait le principal, et qui devait rester toujours ouverte pour assurer la surveillance. L'un des deux est de semaine pour faire les provisions, balayer la chambre et servir à table; il devait rendre ses comptes tous les huit jours; chaque chambre avait quelques livres confiés à l'ancien.

Comme il n'y a pas de salle d'étude commune, on ne quitte la chambre où l'on travaille que pour aller à la chapelle, à la classe, au réfectoire, au *deambulatorium* (cour et préau). Il est défendu d'y recevoir personne. A neuf heures, au couvre-feu qui tinte au lanternon de Saint-Séverin et au clocher grêle de Saint-Hilaire, tous les étudiants doivent être remontés.

Il y avait deux sortes d'externes : les *martinets*, ainsi nommés à cause de leur humeur voyageuse, et les *galoches*. Les premiers n'avaient affaire au principal que pour l'obtention du certificat d'études, au moment de passer les grades. Une partie d'entre eux étaient des jeunes gens sans aveu et sans gîte. Les prescriptions de tout genre étaient restées insuffisantes contre cette turbulente jeunesse, ces escholiers coureurs de tavernes, se plaisant aux tapages et aux émeutes. Les *galoches*, qui tenaient leur sobriquet des sabots qu'ils traî-

1901
Choudat
moderne



TOMBEAU DE JACQUES II AU COLLÈGE DES ÉCOSSAIS RUE DU CARDINAL-LEMOINE

naient à travers les fanges du pays latin, étaient de vieux étudiants amateurs qui vieillissaient sous le harnais scolastique en écoutant les éternelles gloses sur Aristote.

Pour régenter toute cette population cosmopolite, aucun maître d'étude, aucun surveillant, aucun censeur. La grande ressource était la punition corporelle, le fouet, *instrumentum regni*. Le régent montait en chaire, armé de la férule, et *væ natibus!* s'écrie Érasme, qui avait été témoin indigné de ces corrections brutales et sanglantes.

« Les collèges, dit Montaigne, étaient de vraies geôles de jeunesse captive. » On n'entend dans ces sombres demeures

que des hurlements d'enfants suppliciés, des cris de colère des maîtres furieux. Un surveillant devait chaque jour présenter au principal la liste des élèves qui, à l'office, avaient parlé en langue vulgaire ou commis quelque faute grave. Et la liste de ces fautes était longue : mensonges, injures, coups, paresse, désobéissance, inattention, etc.

Les boursiers (*caborsins*) étaient publiquement battus de verges devant le pilier des Halles, *Septem sunt*, dédié à Pythagore le musicien. Ce nom de *Septem* était justifié par six autres noms écrits au revers du pilier : *Ptolémée* l'astronome, *Platon* le théologien, *Euclide* le géomètre, *Archimède* le méca-

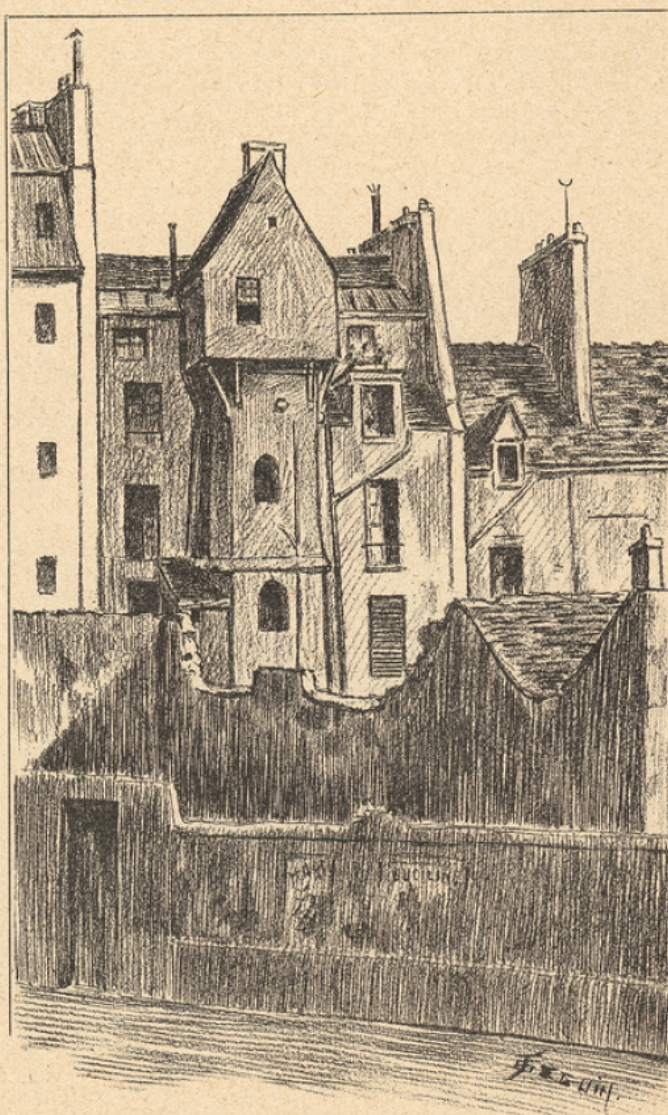
nicien, *Aristote* le philosophe et *Néomaque* l'arithméticien. Pour les fautes moindres, à l'heure des pénitences, la cloche sonnait, appelant tous à venir assister à la *correction exemplaire* que venait de prononcer le principal dans l'admonestation publique qu'il faisait après chaque repas : maîtres, officiers, suppôts, écoliers formaient la haie et le patient passait par les verges.

Pour prévenir les escapades, le principal avait un agent dont la fonction, dans les petits collèges, avait une importance et une autorité extrêmes : c'était le *claviger*, le portier, qui en était la cheville ouvrière et le pilier d'airain. Il avait hérité des prérogatives du *bidel*, l'appariteur des écoles de la rue du Fouarre qui faisait la police aux cours et conduisait les écoliers aux examens. Aussi s'appliquait-on à choisir le cerbère scolaire intelligent, vigilant, solide, incorruptible.

Pour assurer la bonne discipline et la surveillance, il ne devait y avoir qu'une porte donnant accès à l'établissement. Aussi s'ingéniait-on à donner à cette porte, comme on peut le voir, des dimensions énormes et une certaine décoration architecturale qui contrastait avec l'aspect morne et souvent sordide de la façade du collège. Un arrêt du Parlement

avait même imposé cette obligation. Presque toujours le *claviger* était un colosse, revêtu d'une riche livrée, ayant la pertuisane aux cérémonies.

Les écoliers et les maîtres qui vivaient dans la pure antiquité l'affublaient d'un nom des héros ou des demi-dieux de la fable. *Polyphème* était le portier de *Montaigu* : il avait sous ses ordres



TOUR DU COLLÈGE FORTET
PRISE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT

